

EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

Séance du 16 octobre 2025

Séance du 16 octobre 2025
Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 49
Votants : 60

Date de la convocation :
6 octobre 2025
Date de l'affichage :
17 octobre 2025

Objet de la délibération

**Modification du
règlement intérieur -
temps de travail.**

L'an deux mille vingt-cinq, et le seize du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BEY Sandra, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, DIMBERTON Marie, DUPONT Martine, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, KOCKELBERGH Suzanne, LAGUT Jocelyne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Eric, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BONDIER Patrick, BORNEL Daniel, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DONGUY Roger, FARIA Xavier, FATET Alain, GALOPIN Christophe, GELOT Jacques, GONTCHARENKO Alain, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MASSOT Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), DEJEAN-AGRON Marie (GROS Stéphane), JAILLET Françoise (FAUVEY Audrey), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), RODOT Nelly (CHASSERY Robert), MM CAMUS Denis (MOREL Martine), DE VECCHI Eric (CLERC Christian), MERLIN Denis (MOREY Pascal), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PERNIN Philippe (COULON Jean-François), VADOT Anthony (BORNEL Daniel).

Excusés non représentés : Mmes BAILLET Pascale, BLANCHARD Karine, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DUROUX Nadine, GROSS Stéphanie, JAEGER Claire, LARUE Anne, PUGEAUT Angéline, VINCEROT Béatrice, MM CLERC Jean-Yves, MARICHY Patrick.

Absents : Mmes DA SILVA Mariana, FRAPPET Martine, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BENARD Théo, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BRAUD Benjamin, CAUZARD Philippe, COLIN Jean-François, COLIN David, DAVID Frédéric, DUBOIS Claude, FERRE Jérémy, FERRIER Antoine, GAUTHIER Bernard, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, VIVANT Jérôme.
○○○○○

Concernant le temps de travail : vu en comité social territorial le 23 septembre 2025

Monsieur le Président expose que le code général de la fonction publique, avec notamment son article L611-1 réaffirme que la durée effective du temps de travail est de 1607 heures dans les collectivités territoriales.

Le règlement actuel du SIVOM, modifié par la délibération des 22 février et 28 juin 2022 permet aux agents de collecte de partir à partir de 11 heures.

De nombreuses jurisprudences font état de l'illégalité de cette pratique. Par ailleurs, il a été constaté que certains agents, pour finir et donc partir plus tôt ne prenaient pas le temps d'accomplir leur tâche avec l'application nécessaire, voir se mettaient en danger pour aller "vite".

Par ailleurs depuis fin janvier 2022, ce sont les mêmes agents qui une semaine sur 2 collectent les OMR ou le recyclable Jaune. Il convient donc de mettre le règlement à jour comme suit :

Règlement actuel

Les agents du service de collecte :

Les agents des services de collecte seront soumis à un cycle de travail de 35 h 10 mn par semaine repartis sur 5 jours de 7 h 2mn

La prise du travail se fera ordinairement à 5 h (départ reporté pour cause de neige sur demande du responsable technique - départs décalés en cas pandémie) et aucun départ de fin de journée n'aura lieu avant 11 h 00. Les agents pourront être amenés à accomplir plus de 7 h 2mn sur certaines tournées. Un décompte des heures de travail sera tenu par le responsable technique. La durée de travail sera lissée sur le mois et un décompte sur le mois permettra d'établir le cas échéant le nombre d'heures supplémentaires dues aux agents.

Proposition :

1) Equipe de collecte des ordures ménagères résiduelles OMR et des déchets recyclables :

Le travail se répartit sur 5 journées de 7 h 00 soit 35 h hebdomadaire.

Prise de poste se fait à 5 h 00 au centre d'exploitation, 35 chemin de la Quemine à Branges.

En cas d'immobilisation d'un véhicule, d'intempérie ou pour toute autre nécessité liée au service public, l'équipe pourra être amenée à décaler ses horaires de travail autant que nécessaire pour la réalisation du service à la demande du responsable de service.

Le départ des agents du SIVOM ne devra pas intervenir avant 11 h 40. Si une équipe rentrait plus tôt, outre l'entretien habituel du matériel utilisé par l'équipe, il pourra être demandé aux agents d'accomplir des tâches de nettoyage et d'entretien sur le site de Branges.

Le départ à 11 h 40 est autorisé sachant qu'il y aura des jours où les équipes pourront rentrer au-delà de midi de manière exceptionnelle (travaux, intempéries, etc. ...)

Si sur un mois, le responsable technique constate la réalisation d'heures supplémentaires, celles-ci seront payées.

Le Comité Syndical décide par 59 voix pour et une abstention d'autoriser Monsieur le Président à modifier le règlement intérieur comme proposé ci-dessus à compter du 15 novembre.

Fait et délibéré le 16 octobre 2025

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 17 octobre 2025.

Publié, affiché, notifié le 17 octobre 2025.